

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA CULTURE

APPEL A PROJETS

I- A l'occasion de la célébration du cinquantenaire du recouvrement de l'indépendance (1962-2012), le Ministère de la Culture lance un appel à projets cinématographiques et audiovisuels, destiné aux entreprises de production détentrices d'un agrément dans la filière de production cinématographique.

Cet appel concerne les projets de production dans les catégories suivantes :

- long-métrages fiction
- documentaires élaborés d'une durée comprise entre 52 et 70 mn

II- Les porteurs de projets intéressés sont invités à déposer leur dossier de participation au Centre national de la cinématographie et de l'audiovisuel (CNCA), sis 03, Bd Franz Fanon, Alger, avant le **31 Octobre 2011, date limite de réception des projets.**

III- Le dossier de participation doit être obligatoirement présenté par une société de production cinématographique de droit algérien et comprendre les documents suivants, en dix (10) exemplaires :

- 1/ une note d'intention ;
- 2/ un synopsis du projet ;
- 3/ un scénario détaillé avec au moins 70% des dialogues en langue nationale (arabe et/ou tamazight) ;
- 4/ un document attestant l'originalité de l'œuvre et/ou de l'acquisition des droits sur le scénario ;

5/ un curriculum vitae et une filmographie du réalisateur ;

6/ une fiche technique et artistique montrant la participation des techniciens algériens dans des postes principaux ;

7/ un devis estimatif ;

8/ un plan de travail ;

9/ une copie légalisée du registre de commerce contenant le code d'activité de production cinématographique ;

10/ une copie légalisée d'identifiant fiscal ;

11/ un certificat d'existence et un certificat de mise à jour ;

12/ un relevé d'identité bancaire de la société (RIB).

IV- Les projets agréés par la commission d'étude et d'évaluation seront éligibles au financement par le ministère de la Culture dans les conditions précises édictées par la convention-type élaborée à cet effet.